

Envoyé en préfecture le 26/04/2021

Reçu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le

27 AVR. 2021

ID : 056-215601626-20210421-DB20210427-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBILAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mercredi 21 avril 2021

**VŒU - ORGANISATION D'UN REFERENDUM EN FAVEUR D'UNE BRETAGNE A CINQ
DEPARTEMENTS**

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Anne-Valérie RODRIGUES, Marianne POULAIN, Antoine GOYER, Patrick GOUELLO, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Brigitte LE LIBOUX, Georges CORNEC, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Ludovic JEGO, Christine BARETTE, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES.

Absente excusée ayant donné pouvoir :

Martine LIEDOT à Armelle GEGOUSSE.

Absents :

Loïc TONNERRE.

Secrétaire de séance : Claudie LE BIHAN

**Présents : 31
Pouvoir : 01
Absents : 01**

VCEU - ORGANISATION D'UN REFERENDUM EN FAVEUR D'UNE BRETAGNE A CINQ DEPARTEMENTS

Rapporteur : Mathieu GAUTHIER LE PRIOL

En 1790, la Révolution dissout la province bretonne, découpant ainsi son territoire en cinq départements. En 1940, le maréchal Pétain annonce une réorganisation territoriale et la création de gouverneurs de provinces qui comprendraient cinq à six départements.

Le maire de Nantes réclame la création d'une grande région Ouest dont Nantes serait évidemment la capitale, tandis que le maire de Rennes l'exige pour sa ville.

Raison est donnée à Rennes et la Bretagne perd ainsi le département de la Loire inférieure actuellement Loire Atlantique.

La récente réforme territoriale relative aux régions n'a pas permis à la Bretagne de revenir à son périmètre d'origine pourtant en 2014, entre 13 000 et 30 000 partisans du rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne ont manifesté pour la "réunification", une des mobilisations les plus importante depuis le lancement du débat sur la réforme territoriale lancé par le gouvernement.

En 2016, Ploemeur devient la troisième commune du Morbihan à afficher le panneau « Breizh 5/5 » aux entrées de la ville.

En 2018, 105.000 signatures, soit 10% du corps électoral de la Loire-Atlantique, ont été recueillies en faveur de l'organisation d'une consultation au sujet de la réunification de la Bretagne.

Cette mobilisation citoyenne d'une ampleur inédite en France ne peut être ignorée. Elle traduit en effet l'aspiration de nos concitoyennes et de nos concitoyens à être davantage consultés, dans un contexte d'indispensable revitalisation de notre démocratie. Cette aspiration exprimée en Loire-Atlantique doit donc recevoir une traduction concrète en termes démocratiques.

Un referendum permettrait aux citoyennes et aux citoyens de se prononcer pour ou contre le rattachement du Département de la Loire-Atlantique à la Région Bretagne.

Réunifier la Bretagne ne signifie en rien rétablir des frontières. Les liens entre la Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire ainsi que la Vendée continueront toujours d'exister, de la même façon qu'aujourd'hui existent des liens entre l'Ille-et-Vilaine et la Mayenne. Une Bretagne réunifiée travaillera toujours avec les territoires voisins dans un même esprit de coopération et de solidarité. **Réunifier la Bretagne signifie retrouver la pleine et entière identité bretonne.** Il est souhaité une avancée d'ici la fin du quinquennat.

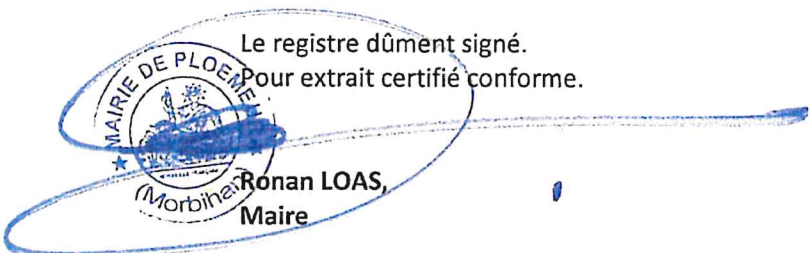
Le 17 janvier dernier, l'association « A la bretonne » et plus de 150 élus demandent à Emmanuel Macron dans une lettre « d'engager le processus législatif qui permettra dans un premier temps de consulter par référendum les électeurs de Loire-Atlantique sur leur souhait, ou non, de rejoindre la région Bretagne ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **FORMULE LE VCEU** au gouvernement d'engager le processus qui permettra de consulter par référendum les électeurs de Loire-Atlantique sur leur souhait, ou non, de rejoindre la Région Bretagne.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire